

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Séance du 14 décembre 2010

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

**Délibération n° : 71-2010**

**Objet : Acquisition de fournitures administratives – création d'un groupement de commandes**

L'article 8 du Code des marchés publics permet la création de groupement de commandes, notamment entre les collectivités locales et leurs établissements publics. Dans le cadre d'une démarche de mutualisation permettant de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives.

Le groupement a pour objet de coordonner la procédure de consultation des différentes entités, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, et de mutualiser les coûts afférents.

A cette fin, le marché prend en compte les besoins des acheteurs membres tels qu'ils ont été définis préalablement à la convention par ces derniers.

Compte tenu de la nature des prestations et de leur valeur, la procédure qui sera mise en oeuvre sera une procédure d'appel d'offres en application du code des marchés publics.

Les conditions de fonctionnement du groupement sont définies dans la convention à passer entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, et les communes de Saint-Apollinaire et Ouges, dont le projet est annexé au présent rapport.

Il est également proposé que la Ville de Dijon soit coordonnateur du groupement, et soit, à ce titre, chargée des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché.

Les membres du Conseil d'Administration :

- décident de constituer un groupement de commande entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon, l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et les communes de Saint-Apollinaire et Ouges, en vue de la conclusion d'un marché portant sur l'acquisition de fournitures administratives,
- désignent la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché,

.../...

- approuvent le projet de convention présenté, à passer entre les entités du groupement, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 4 JAN. 2011

